D. FUMAROLI

La Corse Française

Caveant Consules ne quid detrimenti
Respublicat capiat !

2me ÉDITION

3 fr. 50

UNIVERSITÉ DE CORSE
N° 3645
BIBLIOTHÈQUE

MARSEILLE
IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ DU "PETIT MARSEILLAIS"
15, Cours du Vieux-Port, 15

1932

DU MÊME AUTEUR

1° *La Corse française*, 277 pages (1887), épuisé.

2° *Chant de guerre corse*, 235 pages, épuisé.

3° *Coupons nos châtaigniers* (comédie), épuisé.

4° *Sampiero* (tragédie), chez Piaggi.

5° *Lucrezia* (tragédie), chez Piaggi.

6° *Gaffori.*

7° *Monographie de Saint-Florent.*

8° » *de Brando.*

9° » *de Rogliano.*

10° » *de Vescovato.*

11° » *de Bastielica.*

12° *Etude économique sur Loreto de Casinca.*

13° *Les Corses célèbres* { Sampiero, 1 volume. Paoli, 1 volume. Bonaparte, 1 volume.

14° *La Corse française* (nouvelle édition, revue et corrigée).

15° *Hommes et Choses de mon temps* (1830-1930), manuscrits dont 8 volumes sont déposés à la Bibliothèque Nationale, Paris.

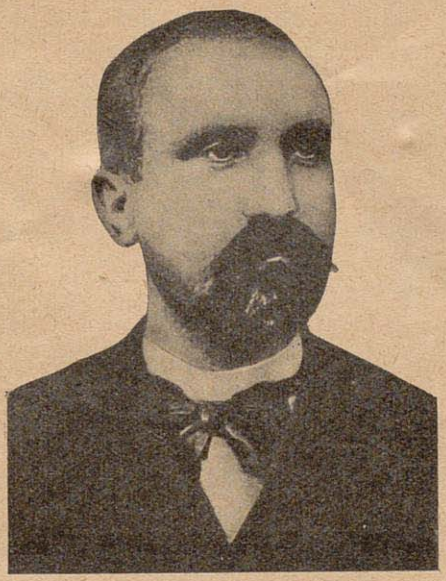

M. D^que^ FUMAROLI

Auteur des " *Corses Célèbres* "

à l'âge de 40 ans.

INTRODUCTION

Les relations de la France avec l'Allemagne, qui avaient paru s'améliorer, sont entrées dans une phase critique et l'on se demande si on n'est pas à la veille de graves événements : Hitler et Mussolini, la main dans la main, marchent à l'assaut du traité de Versailles, dont chaque jour ils arrachent un lambeau. Qui aurait dit que les contribuables français, après une guerre victorieuse, auraient payé la casse des obus allemands ? La dette des réparations est intangible ; on peut accorder des délais, mais non l'annuler. Sous aucun prétexte, on ne peut engager l'avenir : dans 10 ans, l'Allemagne se relèvera sûrement : elle a donné des preuves de vitalité. Si elle ne paye pas en ce moment, c'est la banqueroute frauduleuse qui atteint son crédit dans le monde...

Mieux vaut cela, pour nous, que d'attendre quelques milliards qui ne viendront pas...

Que signifie ce réarmement de l'Allemagne, quand aucune menace ne pèse sur elle ? Est-ce une troisième invasion qu'elle prépare ?...

Le traité de Versailles a tout prévu, sauf la bonne foi teutonne et l'ingratitude italienne...

Pour nous, Corses, notre ligne de conduite est tracée d'avance : la fidélité au drapeau, comme toujours, puis, advienne que pourra. Quand on est sans reproche, quand on défend son pays, on est fort, on est vaillant et on ne craint personne...

Nous ne pouvons nous séparer de la France parce que nous avons un patrimoine commun qu'on ne peut partager : la gloire des armes, les souffrances supportées sous le même ciel, le sang répandu pour la même cause.

En se basant sur des *arguments irréfutables*, la Corse française fera table rase des écrits menteurs de certains folliculaires qui ont empoisonné l'âme naïve de nos populations et qui, pour les deniers de Judas, trahissent leur patrie et renient l'épopée napoléonienne.

Si par malheur, le jour néfaste luit encore à nos yeux, il faudra que l'ennemi soit reçu de manière qu'il n'ait plus envie de revenir...

Que faut-il faire pour cela ? Se rappeler de Sampiero, de Paoli et de Napoléon.

Sampiero, avec 50 chevaux, précipita 1.200 Génois dans le Golo ; le général de Negri, avec 2.000 hommes, ne put le déloger de Vescovato, où il s'était réfugié avec 150 patriotes.

A Tenda, à Caccia, à Luminanda, nos pères poussèrent des cris de victoire :

Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches [alarmes,
Tous à la gloire allaient du même pas.

Paoli humilia l'orgueilleuse République à Furiani et à Capraja.

Et Napoléon fit des provinces françaises de Gênes, Milan, Venise et Rome !

Gloire immortelle de nos aïeux
Sois-nous fidèle !

D. F.

Bastia, 20 septembre 1932.

La Corse Française

PREMIÈRE PARTIE

I

Quand les hordes germaniques parvinrent sur le Rhin, elles lancèrent des flèches et, si elles atteignaient l'autre rive, elles s'écriaient, ivres de convoitise : « Cette terre est à nous ! »

A 2.000 ans de distance, et malgré les avis pleins de modération qui lui sont parvenus, Mussolini tient le même langage : « La Corse est une belle île ; nous l'apercevons dans le lointain, cela suffit : la Corse est terre italienne ! »

Telle est la mentalité de certains personnages : ils ne peuvent tenir en place ; ils se croient des dieux envoyés en mission parmi leurs compatriotes pour leur indiquer la route à suivre.

Les bolides et les forêts de baïonnettes de Mussolini resteront légendaires, comme la poudre séche et les épées aiguisées de Guillaume II.

Le roi Victor-Emmanuel qui, par sa position, devrait avoir plus de prudence, demande des « amitiés concrètes, non de sentiment » et tout se concrétise dans cet aphorisme : « Ote-toi que je m'y mette ! »

Que signifient ces manifestations avec un ancien drapeau corse dans les rues de Livourne ? Et les « nazis » de Hitler ? On reparlera d'eux sous les murs de Verdun, où ils blanchiront leurs os, comme leurs aînés. Que dire de ces ultra-fascistes qui ont perdu le souvenir de Solférino, de Magenta et de la Piave ? Le coupable, en cette circonstance, est le chef du gouvernement italien ; il a manqué à la plus élémentaire politesse internationale pour creuser le fossé qui nous sépare de lui et c'est à ce personnage qu'on doit se fier ? Mussolini n'a pas décousu l'amitié, il l'a déchirée à la face des « Casques d'Acier » manifestant à Rome même.

II

Ce sont des querelles d'Allemands ; elles doivent d'autant plus attirer notre attention que le caractère de Mussolini a une tendance très prononcée à jouer un rôle de premier plan sur la vaste scène du monde. Il y a en lui, un mysticisme d'apôtre : méditez sur ces deux phrases : « C'est grâce aux héros, dit-il, qu'une nation s'affirme dans le présent et dans l'avenir ; elle doit se glorifier d'avoir des hommes qui sont prêts à *sauter sur l'occasion.* »

Un de ces hommes, c'est lui ! C'est lui qu'il faut glorifier, c'est lui qui est capable de faire le saut périlleux.

« N'oublions pas, a dit M. Pierre, que nous sommes en Italie, le pays du superlatif. Dans ses gestes, le Duc a l'air de spéculer sur la crainte que la guerre inspire à l'Europe. De cette crainte, il se fait un instrument de réclame et un moyen de chantage. Le jeu est des plus subtils, mais ce jeu impose à son pays une politique de paralysie générale, où il se prend lui-même à ses manigances. »

Il est pris à ses manigances, en effet, car en Italie, on ne parle que de déficit, de chômage et de misères ; en Corse, nous savons cela ; jamais nous n'avons reçu autant d'immigrants que cette année !

Le *Petit Niçois* a donné la note exacte : « Nous ne sommes pas les ennemis de l'Italie : traités d'amitié tant qu'elle voudra, mais nous ne voulons céder ni un pouce de notre territoire, ni de nos colonies, ni abdiquer notre indépendance de libre asile, ni surtout vivre sous le régime des menaces et du poing fermé.

M. le sénateur Maurice Ordinaire, a dénoncé le péril : « On connaît, écrit-il

les tractations de Mussolini avec les puissances qui rêvent la destruction du traité de Versailles; on connaît l'entraînement belliqueux de la nation dont il surchauffe l'esprit ; on connaît l'officine de propagande séparatiste. De cette engeance sortent de nombreuses publications, des pamphlets dont le pire est le *Telegrafo*, de Livourne, *œuvre odieuse qui n'a que trop duré.* » (*La Corse* du 15 mars 1931). Le gouvernement italien dépense des millions en œuvres de propagrande pour créer un parti italophile en Corse et y allumer la guerre civile en cas de conflit. Ainsi, faisait la République de Gênes : « *L'abrusciarsi ed ammazarsi fra loro, non mi dispiace* », écrivait le gouverneur Fornari au Sénat.

III

Au début de ces insolentes provocations, Poincaré envoya des troupes aux Alpes ; Briand garda son sang-froid : « L'Italie est encore une amie, il n'y aura pas de guerre tant qu'il sera ministre. »

C'est entendu, mais il y a de l'*imbroglio* : il y a l'Italie qu'on voit et celle qu'on ne voit pas ; cette dernière est une amie sans doute, mais elle est paralysée par la crainte de la police fasciste.

Qu'est-ce que cet accord naval dont on parle comme d'une victoire ? Une victoire à la Pyrrhus — Et Washington ? — La parité navale avec l'Angleterre ? Non pas ! avec l'Italie — Et Londres — Une mise en demeure péremptoire. — Et l'emprunt allemand ? — Pour nous faire la guerre ? — A quand l'emprunt italien ou une nouvelle Viscosa ? — Après cela il est permis de se demander si la France négocie en nation victorieuse ou en nation vaincue ?

Mussolini fait souvent des « voyages autour de sa chambre » en passant par la Corse, la Tunisie, le Tchad, la Syrie, la Lybie, le Liban et s'arrête devant le stock énorme d'or déposé dans les caves de la Banque de France. Il y a là de quoi le méduser. Parions que de ces longs voyages, il n'en reviendra pas les mains vides ! La France a toujours payé et payera ; il suffit pour cela d'employer la manœuvre adéquate.

Mieux que cela. On nous demande de désarmer ; ce n'est pas le moment ; l'Europe est trop agitée, l'Allemagne agressive au plus haut point, l'Italie prête à marcher ; se priver d'une armée solide en cette occurrence, c'est un crime : en elle réside le salut du pays. Nous affaiblir d'abord et nous attaquer ensuite, voilà le but ! Aveugle qui ne le voit pas...

Tardieu a défini d'un mot la situation : « Les menaces de Mussolini, c'est de la forfanterie », puis, en guise d'avertissement sans frais, il a envoyé 47 tanks dans les Alpes. La présence de ces chars d'assaut sur les plus hauts cols de la montagne, n'a pas passé inaperçue ; on a compris ce que cela voulait dire...

Voici le moment venu de citer l'opinion d'Edouard Soulier : « La France est unanime non seulement à vouloir une politique de paix, mais une organisation de la paix. Toutefois, elle est obligée de reconnaître, par les faits, que notre diplomatie insuffisamment attentive et active, laisse nos émules prendre des avantages répétés qui la mettent en état d'infériorité manifeste. »

IV

Dans le but d'améliorer sa situation politique et financière, Mussolini a ouvert les portes à l'émigration. Nous sommes inondés de travailleurs, tous chômeurs, qui lui donnaient tant de soucis ! Des millions de devises françaises vont passer la frontière : nous faisons ainsi le jeu de l'ennemi.

On a vu des hommes se casser la tête contre les murailles, mais jamais qui aient donné leur argent pour ce coup de bélier.

Puisque il est prouvé que l'Italie ne peut vivre sans la France, ce n'est pas à elle à nous imposer des conditions.

M. Tréviranus a dit, dans son discours de Kœnigsberg : « Le moment de la revision des frontières et des réparations devra être fixé au jour où le peuple allemand sera suffisamment fort pour donner l'assurance qu'il est en état de soutenir jusqu'au bout une pareille exigence. » Faudra-t-il attendre ce moment ou le prévenir ? Nous sommes en état de faire respecter les clauses du traité de Versailles ; le serons-nous toujours ? Il n'y a pas un Allemand, même des plus sages — il n'en manque pas — qui ne soit favorable à cette revision. Pourtant, nous avons payé nos dettes en 1870. Clemenceau a écrit : « Je ne connaissais pas nos gens ; quand Rantzau vint à Versailles, il m'aborda dans des termes d'un porteur de défi. Je compris que la révolution allemande était une simple disposition de drapeaux et que l'agresseur de 1914, demeurant ferme dans ses extravagances de fureur, nous ne cesserions de subir, dans de nouveaux décors, sans arrêt, le même assaut du même ennemi. »

En Allemagne, les vieux principes dominent : les traités, le droit, la bonne foi n'ont qu'une valeur relative ; c'est

la force qui compte. Cependant, à tout prendre, le droit chemin est encore le meilleur. L'abus de la force révolte les consciences ; il y a des cris que l'abîme entend, car l'abîme c'est Dieu même.

Un journaliste anglais écrivait, en 1914 : « Avec les Allemands, il n'y a de paix possible que dans le tombeau. »

Cet Anglais avait lu Tacite, qui les stigmatisait ainsi : « Les Germains détruisent tout et quand une morne solitude plane sur un pays, ils appellent cela la paix. »

« Avec eux, dit le maréchal Foch, il faut toujours avoir le doigt sur la détente. »

Pour être fixé sur la bonne foi teutonne, il suffit de méditer sur un fait qui vient de se produire tout récemment. On sait que la crise financière allemande est due à un manque de confiance, provenant précisément de meneurs de clans ; que les dépôts étrangers ont été retirés des banques du Reich par crainte d'une nouvelle catastrophe financière, eh bien ! malgré l'évidence même de la chose, les hitlériens crient partout que la crise dont souffre l'Allemagne est due au paiement des réparations. Cependant, les dommages qu'ils ont causés, il est juste qu'ils les payent ! Et là apparaît la duplicité allemande dans toute sa laideur. C'est en vain qu'on leur aura prêté des milliards pour désaltérer leur soif ; le moment venu, ils tomberont sur nous.

Evidemment, c'est Foch et non Briand qui a connu les Allemands.

Le gouvernement a donc raison de fortifier nos frontières ; c'est la résistance de Verdun qui a sauvé la France.

Quant au peuple italien, ce n'est plus la même chose : il est pacifiste. Combien de fois n'ai-je pas entendu répéter : « *Il lavoro, signori, il lavoro !* » — « Du travail, messieurs, du travail ! »

Les Italiens fuient le régime fasciste qui les prive de liberté et les accable d'impôts : « *Anche le galline sono tassate* ! » Pauvres amis ! *Anche le galline !*

En ce moment, ce régime d'oppression est à son déclin : il a des ennemis jusqu'au sein de la famille royale : « Si le pire des malheurs est d'abdiquer ses droits entre les mains d'un dictateur, cette abdication ne peut être éternelle. » (Comte Sforza).

Les curés lombards ne sont pas contents non plus : « Les privilèges ne valent pas la perte de notre liberté ; nous ne sommes plus les envoyés de Dieu, mais les agents d'un Dictateur. L'hypocrisie, voilà le péché mortel des Italiens ! Ils feignent d'être attachés à un régime qu'ils détestent ! »

Ce n'est pas de l'hypocrisie, c'est plutôt la crainte de la police fasciste ; nul ne se fie plus à personne, la délation brise toute initiative. Le frère ne compte plus sur la discrétion de son frère !...

Cependant, dans ces agitations, dans cette tension des esprits vers un idéal meilleur, on distingue parfaitement les symptômes d'une révolution prochaine. Le mot de ralliement est donné : « *Giustizia e Liberta* ! »

Le Pape lui-même a élevé la voix : « Confondez, Seigneur, ceux qui veulent la guerre. » C'est-à-dire Mussolini et Hitler. Ces deux hommes ont empoisonné l'âme de leurs compatriotes et les mènent sur une pente rapide où les catastrophes sont possibles et dont ils seront les premières victimes.

DEUXIÈME PARTIE

V

Ces considérations générales feront mieux comprendre les vues du gouvernement italien sur la Corse. Le moment est venu de mettre les choses au point. Ce rôle appartient à l'histoire ; c'est à elle à faire connaître les aspirations de nos aïeux dans le cours des siècles, c'est à elle à établir notre acte de naissance.

Jamais, la Corse n'a demandé à être italienne ! Le fameux Crispi aussi gallophobe que Mussolini, mais plus franc, a reconnu le fait en 1884. C'est un aveu à retenir. Alors, pourquoi tout ce bruit? Nos populations sont-elles italiennes ? D'après le prince Roland Bonaparte, les premiers habitants étaient des autochtones. M. Ferton a découvert à Bonifacio le squelette de l'homme néolithique, ce qui confirme l'opinion du prince Roland ; MM. Fallot et Joubert ont conclu : « L'origine ethnique de la population corse est ibère. »

Notre île n'a pas toujours eu la forme qu'elle affecte aujourd'hui ; des professeurs de Muséum ont prouvé qu'elle était réunie à la Sardaigne, aux Baléares et au Nord de l'Afrique : il y a eu des cataclysmes effroyables : des continents ont été engloutis dans les flots. Pour la Corse, l'effondrement s'est produit à l'Ouest. Il est visible dans le golfe d'Ajaccio « logés dans des sillons tectoniques entre deux rangées d'éruptions primaires. » (Ambrosi).

Nos grands aïeux seraient donc des Ibères, c'est-à-dire les Kabyles et les Riffains de nos jours.

En ce qui regarde notre dialecte, ce n'est pas une raison : l'italien, le français, l'espagnol, le roumanche, sont des langues néo-latines ; notre dialecte aussi ; autant dire que la France, l'Espagne, la Roumanie, sont italiennes au même titre.

V

On peut assurer que la Corse est française par le cœur depuis Charlemagne : entre-temps, elle se serait donnée « aux Turcs et même au Diable, plutôt que de rester génoise. »

Certes, Paoli n'était pas Français, en 1768 ; il avait des raisons de ne pas l'être ; nous faisons remarquer qu'il n'était pas Italien non plus ; de son temps, l'autonomie était de rigueur. Mais en 1790, Paoli est revenu à la politique de Sampiero. Nous citerons bientôt une lettre textuelle à ce sujet.

Nous avons été pendant près de cent ans en guerre contre les Romains. Comment expliquer ces luttes par la similitude des races ? Les Corses d'autrefois étaient commandés et armés par Carthage.

Avec les Gênois, ce ne fut guère mieux ; leur administration a été condamnée par tous les historiens. Carboni a écrit : « Les nations, comme les hommes, ont commis des fautes qu'il ne faut pas passer sous silence : en Corse, les Génois ont revendiqué leurs droits par les supplices, les incendies, les trahisons les plus indignes. L'île fut couverte de ruines et d'affreuses solitudes. Les Génois tuaient ouvertement et traîtreusement ceux qui s'opposaient à leur exactions. »

« Depuis un temps immémorial, la Corse a toujours été traitée comme une colonie ; les dominations qui ont pesé sur elle n'ont eu d'autres soucis que d'en tirer des tributs. C'est à la France que revient l'honneur des premières améliorations. C'est la France seule qui a gouverné ce pays pour lui-même, non pour le pressurer et le vendre. « (Blanqui).

VII

Reprenons le fil de notre histoire :

En 1553, une armée française, commandée par de Thermes, arriva au secours de la Corse ; elle fut reçue en triomphe : seules deux villes résistèrent : Calvi et Bonifacio. Lorsque Henri II rendit l'île aux Génois, il y eut des protestations.

Voici Sampiero, le premier Français par l'ancienneté de ses services. C'est

lui qui a écrit : « Je resterai Français dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. » A cause de cette fidélité, la presse fasciste entre en fureur : « Sampiero n'était qu'un rebelle, un perturbateur de la paix, digne d'être pendu ; la tête qu'on a trouvée dans l'église de Cauro n'est pas la sienne, c'est une tête de femme. » Mais qu'avait-elle donc fait cette femme pour lui couper la tête ? Une tête de femme sans histoire et criblée de blessures historiques ? C'est une gaffe monumentale de s'attaquer à Sampiero : Sampiero est notre héros national; tous les historiens de la Péninsule ne parviendront jamais à nous prouver le contraire.

Voici une lettre à Piero de Venzolasca, qui est un symbole ; elle nous dira en quelques lignes ce que nous devons penser de son caractère et de ses intentions :

« La présente sera brève : *credo che sappiate la mia venuta per conto di l'assassinamenti di questi Genovesi hanno fato a tal modo* che li morti, non che li vivi si doveriano erzare per liberarci dalla schiavitu. *Anco li schiavi hanno liberta di parlare e noi ne siamo privati !* (1).

« *Pero adessu e lu tempu ; non mancate di venire a trovarci, quando sarete da noi vi si allegrera il cuore. Non vi sbigottite, perche sono venuto qua per liberar la nostra povera patria.*

« *Ai piaceri vostri.*

« *Lugo, die iunio* 1564.

« *Da fratello :*

« SANPERO CORSO. »

Il écrira encore : « Nous sommes résolus à mourir plutôt que de subir la tyrannie génoise. » — Citons les principaux Corses-Français de ce temps, ceux qui sont morts pour la liberté de leur pays d'abord : Sampiero Corso, Bernardino d'Ornano, Giacomo Santo de Mari, Yacobo della Casabianca, Francesco de Tallano ; quatorze patriotes de Saint-Florent : Parisi de Saint-Florent, Bruschino d'Orezza, Cernucoli de Calvi, Giovanni de Coggia, Giudice d'Arbori, Bartolomeo de Vivario, Catacciolo de Bonifacio, Giudice de Cognocoli, Giocanti de Tavera, Francesco de Lugo, Alessandro de Lento, etc...

Voici des officiers qui s'expatrièrent avec Alphonse, fils de Sampiero, en compagnie de 700 patriotes :

Antonio de Saint-Florent, Anton-Franco de Saint-Florent, Léonardo et ses deux fils, de Corté, Fabrizio e Giacobo, de Corte ; Ristorcello de Casta, Piero et Andrea Gentile, de Brando ; Anton Padovano, de Brando; Vincentello, de Pastoreccia ; Cristofao, d'Omessa ; Pasquino, de Matra ; Salvadori, de Pietricaggio ; Giudice della Rebbia ; Orsoni della Rocca, Vincileoni d'Alando, Polidoro de Fancheraccia, Consalvi de Campana, Gastellani de Santa-Lucia, Pedileve, d'Orezza ; Bacciaconi, de Giovellina ; Francesco Maria delle Caselle, Francesco de Siepola, Astolfo delle Casenove, Frederico d'Istria, Gughlielmo, Paolo et Giovanni de Bozi, Delfino delle Ciammanecce, Agostino de Sarola, Giovannoni de Coggia, Piero de Renno, Marco d'Ambiegna, Simone de Renno, Simoni de Bastelica, etc...

Ce n'est donc pas seulement de nos jours que la Corse est française !

Est-ce tout ?

A la Consulte du 6 juillet 1748, le général Gaffori s'exprimait ainsi : « Si la France veut de nous, le moment est favorable. Autrement, élevons nos cœurs et faisons voir au monde que nous savons combattre et mourir pour notre liberté. »

A Chauvelin il tenait ce langage : « Entre Corses et Génois, la réconciliation est impossible : Gênes superbe, n'ayant que du mépris pour nous ; le Corse bondissant sous l'insulte, ayant pour lui le droit et la raison ; Gênes riche au point d'acheter des troupes aux plus grands monarques ; d'une main donnant des millions et de l'autre, avare au point de refuser un denier à une pauvre veuve. La Corse a besoin d'être associée à une nation riche qui mette en valeur ses produits naturels. »

D'après le général Gaffori, la Corse a besoin d'une nation riche. Je pense que sur ce point nous sommes tous d'accord. Si nous devenions Italiens, comment se produirait l'expansion extraordinaire de nos compatriotes ? Plus de débouchés vers les colonies, plus d'emplois sur le continent. Saurons-nous, au moins manier la pioche et la charrue L'Italie, pauvre et surpeuplée, pourra-t-elle venir à notre aide ? Sait-on que cette année, plus de 13.000 ouvriers italiens nous ont demandé l'asile et le travail ? Interrogez-les : ils vous répondront de manière à n'avoir aucun doute sur la misère qui règne chez eux. A ce compte, et pour bien d'autres raisons, qui demande à devenir Italien ? Fierté insulaire, voile-toi le visage !...

(1) C'est le fameux : Debout les Morts ! de la Grande Guerre.

VIII

En 1729, nos pères commencèrent la lutte de 40 ans qui devait se terminer par l'annexion définitive de la Corse à la France. Gênes vaincue à Furiani et à Capraja, céda ses droits de souveraineté sur l'île en signant le traité de Versailles dont voici quelques articles :

ARTICLE 4. — Le roi s'engage à garder sous son autorité et commandement, toutes les places de la Corse qui seront soumises par ses troupes, jusqu'à la réclamation des dépenses. La République ne pourra formuler aucune réclamation ultérieure, ni aucune compensation.

ARTICLE 5. — Lorsque, dans la suite des temps, l'île sera soumise à l'obéissance du roi, la République consent que Sa Majesté exerce une souveraineté absolue de la manière et aux conditions énoncées dans l'article 4.

ARTICLE 15. — Sa Majesté pourra imposer des droits d'aide et de gabelle et de ses fermes en général, avec les taxes qu'elle jugera nécessaires, du produit desquelles il sera tenu compte, afin de les déduire de la somme que la République sera obligée de payer lorsque Sa Majesté l'aura remise en possession de la Corse.

***

Il résulte de ces articles que la République de Gênes devait payer les frais de conquête pour entrer en possession de l'île. A ce traité était annexé une clause secrète ; cette clause accordait aux Génois, *comme gage d'amitié*, une subvention annuelle de 200.000 livres tournoy, durant 10 ans — 60 millions de notre monnaie actuelle. A bon marché, par conséquent ; quoique vaincue, Gênes tirait parti d'un droit de souveraineté qui n'existait plus.

L'article secret est ainsi conçu :

« Le roi dédommagera la Sérénissime République de la perte qu'elle a faite de quelques arrérages ou subsides qui lui étaient dus en vertu des conventions antérieures à celles de 1764, et pour lui donner une marque de son amitié sincère, fera payer à ladite République, une somme de 200.000 livres tournoy durant 10 ans, sauf à convenir, après ce terme d'une continuation de subsides, si la République se trouve dans des circonstances qui la mettent dans le cas de demander un pareil secours à Sa Majesté. »

Cet article indique clairement que Choiseul était reconnaissant à la République de la cession de la Corse à la France « *à cause des avantages politiques que celle-ci en retirerait* ». Le traité du 15 mai-1768 n'est qu'une vente à réméré ; personne ne s'y trompa. « Nous avons été vendus comme des moutons », disaient nos arrières grands-père ; leur furie, à Borgo, à San-Nicolao, à Loreto, a des racines dans cette aliénation. « La condition de reprise était illusoire. Jamais la République n'aurait pu rembourser à la France les sommes considérables qu'elle avait dépensées pour l'acquisition de cette île. » (Pommereul).

Jusqu'à ce jour, aucun historien corse, à ma connaissance, n'a osé se servir du mot « vendu » ; il sonne mal à l'oreille et Dieu sait si les patriotes étaient chatouilleux ! Mais la vérité ne doit pas être cachée pour cela ; nos aïeux prouvèrent qu'ils n'avaient rien de commun avec la gent moutonnière.

Qui peut accuser Paoli de s'être défendu ? Vainqueur à Borgo, il fut vaincu à Pontenuovo. D'abord, est-ce bien une défaite ? Paoli avait donné l'ordre de barrer le pont. Une multitude de soldats s'y accumulèrent. Pendant que Murati et Clément Paoli discutaient avec le commandant Gentile, les Français arrivèrent sur le mamelon qui domine le passage ; au milieu d'une foule compacte, tous les coups portèrent : 250 hommes furent trouvés morts sur le pont.

A Morosaglia, Paoli expliqua l'ordre qu'il avait donné : il ne concernait que les fuyards. Ce fut une erreur d'interprétation qui causa le massacre de Pontenuovo.

TROISIÈME PARTIE

IX

Nous ne contestons pas que le gouvernement français n'ait eu ses torts en 1768 ; nous ne contestons pas non plus les relations d'amitié que la Corse a entretenues avec la Toscane et le Saint-Siège. Si l'Histoire devait s'arrêter à Pontenuovo, on aurait raison de nous reprocher notre fidélité. Mais depuis cette date mémorable, que d'événements se sont succédés, qui ont changé la face des choses !

Nous entrons ici dans le vif de la question.

Dès l'année suivante, le 27 septembre 1770, les Etats provinciaux de la Corse, sachant qu'elle resterait française, prièrent le roi de permettre à la nation de frapper une médaille commémorative « comme un monument perpétuel de fidélité et d'amour des nouveaux sujets de Sa Majesté.

La médaille grand module fut frappée, en effet, et présentée au roi Louis XV par MM. Stefanini, évêque de Sagone, Massei et Giubega. C'est la première pierre de l'édifice franco-corse ; en voici une autre :

Assemblée Nationale

Séance du 30 novembre 1789

Après la lecture des procès-verbaux et adresses, M. de Volney annonce qu'une insurrection a éclaté à Ajaccio pour les mécontentements que le gouvernement militaire a donnés aux citoyens de cette ville. Il lit ensuite une lettre qui dit, en substance :

« A Bastia, l'insurrection deviendra générale à cause de l'incertitude où l'on vit : tantôt on nous assure que la Corse sera régie par un général, tantôt qu'elle sera retrocédée à la République de Gênes. »

Saliceti. — Je demande qu'il soit rendu sur le champ un décret par lequel il sera déclaré que la Corse fait partie intégrante de la France.

Marquis de Sillery. — Rien de plus juste ; je propose de décréter en même temps que le pouvoir exécutif ne pourra céder aucun pays ni partie de pays sans le consentement de la nation.

Mirabeau. — Après avoir rendu ce décret, il s'en présente un autre. Tous les Corses qui ont combattu pour la liberté de leur pays et qui ne sont coupables d'aucun délit légal, pourront rentrer dans leur pays.

Prince de Poix. — Si ce décret était rendu, il pourrait occasionner une révolte dans l'île.

Saliceti. — C'est la Corse qui demande elle-même ses enfants pour devenir des citoyens français.

La motion est adoptée après une vive discussion.

Paoli écrivit en cette occasion : « C'est avec des transports de joie que j'ai appris que l'Assemblée Nationale a fait pour ma patrie en admettant la Corse parmi les provinces de la France, elle a trouvé le moyen infaillible d'attacher les habitants de cette île à la métropole. Quelle que soit la main qui nous donne la Liberté, je la baise avec sincérité, zèle et empressement. » Est-ce le langage d'un ennemi de la France ?

X

La décision de l'Assemblée Nationale eut de l'écho à Gênes. Le gouvernement de la République protesta : « En cédant la Corse à la France, Gênes s'en était réservé la souveraineté ; elle ne pouvait être libre et indépendante ni passer sous une domination étrangère, ni être assujettie à un nouveau régime contraire à ce qui a été fixé par le traité de 1768. La Corse ne pouvait donc faire partie intégrante de la France, sans le consentement de la République. »

Mirabeau. — Je propose d'ajourner cette demande à un temps indéfini.

Salicetti. — Il n'y a pas lieu de délibérer à ce sujet.

Barnave. — Le sort de la Corse dépend de ses habitants ; comme ils veulent faire partie de l'empire français, la réclamation ne peut être prise en considération. Ce ne sont pas les traités et les conquêtes qui établissent nos droits sur la Corse, c'est le vœu de tous les habitants ; il est consigné dans leurs cahiers qui portent la demande formelle de la réunion de la Corse à la France.

Abbé Maury. — Je fais remarquer que de plus amples recherches sont nécessaires sur la valeur du traité.

D'Espremesnil. — Je suis surpris que les Génois réclament encore la souveraineté de la Corse ; je crois qu'une puissance étrangère en a suggéré l'idée à la République.

Robespierre. — Je suis du même avis. Il ne faut pas ajourner la question, ce serait donner de la consistance à une réclamation absurde.

Ont pris part à la discussion : MM. de Mortemart, Cesari, Pétion, Villeneuve, Emery, etc...

Buttafoco. — Une prorogation produirait des désordres ; au surplus, les Corses préfèrent le Diable aux Génois.

En fin de séance, l'Assemblée décrète qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur le mémorial présenté par la République de Gênes.

La joie fut grande en Corse ! Le cauchemar du retour à Gênes s'était enfin évanoui ! Plus de tyrannie, plus de sicaires, plus de justice vénale, plus d'omnipotents gouverneurs qui condamnaient *ex-informata coscenza.*

XI

On ne peut nier que les manifestations populaires qui eurent lieu en cette occasion, ne constituent un lien solide entre les deux pays. Par la délibération du 30 novembre 1789, la France est en possession d'un acte en bonne et due forme. La réclamation de la République après 20 ans d'administration française, sans l'offre de remboursement des frais de conquête, était, en effet, absurde. Un autre lien, le plus solide de tous nous lie à la France : la gloire des armes. Les victoires de Napoléon Ier ont scellé cette union. La Corse triomphait avec son fils ; lui seul a suffi pour conquérir la France pacifiquement et à porter sa gloire au pinacle. Renier la France, c'est renier du même coup l'épopée impériale, c'est trahir nos intérêts, c'est trahir une nation qui a des défauts, sans doute, mais moindres que celle dont on nous offre les services.

Depuis 1769, notre population a passé de 140.000 à 280.000 habitants, signe certain de prospérité ; nous n'avions que des sentier : nous avons des routes dans tout le département; des ports ont été creusés ou vont l'être, des sources captées, des étangs desséchés, des chemins de fer construits, l'île éclairée à l'électricité, des bateaux magnifiques nous relient au continent, des écoles créées partout, d'immenses travaux entrepris. *Il n'est pas vrai que la France a été pour nous une marâtre.*

Que ferions-nous de notre autonomie, avec notre pauvre budget départemental ? D'abord, est-ce bien l'autonomie qui est visée ? L'autonomie est la période transitoire, le premier pas vers la séparation ou pour tout dire, l'annexion pure et simple à l'Italie. Il y a un piège dans ce mot autonomie ; il réveille des idées d'indépendance, de liberté, chères à tous les hommes. A la rigueur, on pourrait manifester de pareille velléités avec Sampiero, Paoli ou Napoléon. Mais où sont-ils ces merles blancs ? Les Corses n'ont jamais obéi qu'à des hommes supérieurs ; en dehors de ces cas, ils se sont divisés en camps rivaux et battus. Voilà la perspective qui nous attend : après mille péripéties dramatiques, revenir au point de départ, déçus meurtris, ruinés.

La séparation est encore moins sérieuse. Comment peut-on s'imaginer que la France va céder la Corse ? Si elle est un « pistolet chargé au cœur de l'Italie », la réciproque est vraie : entre les mains d'une puissance étrangère, la Corse est un pistolet chargé au cœur de Marseille, c'est-à-dire du commerce de la France dans le Levant et le Nord de l'Afrique. L'admirable position de la Corse dans le haut bassin occidental méditerranéen fait d'elle une sentinelle vigilante, un refuge, un centre de ravitaillement, un point d'appui fortifié pour notre marine de guerre et de commerce.

Nelson, bon juge en la matière, a écrit : « Donnez-moi Saint-Florent, je me charge qu'aucun bateau ne sortira des côtes de la Provence, qu'il ne tombe dans mes mains. »

C'est assez dire sur l'importance stratégique de la Corse. On racontait l'an dernier qu'elle était dépourvue de matériel de guerre : la nouvelle était vraie; actuellement, Corte regorge de canons et de munitions ; Ajaccio et Bonifacio sont devenues deux villes imprenables ; Bastia aura des forts armés de canons à longue portée, des sous-marins, des mines et la garnison sera augmentée, ce qui n'aurait pas eu lieu si Mussolini avait discipliné sa langue : toutes ses déclamations ont tourné à notre avan-

tage. L'important pour nous est de pas être affamés. Cette mise en défense de la Corse, les deux manifestations qui ont eu lieu à Bastia, la dernière surtout, donneront-elles à réfléchir au gouvernement fasciste ?

Le roi Victor-Emmanuel II, à l'ouverture du Parlement italien, le 18 février 1861, s'est exprimé ainsi : « La France et l'Italie, dont les races, les traditions et les mœurs sont communes, ont resserré dans les camps de Magenta et de Solférino, une alliance dont les nœuds *sont indissolubles*. »

Qu'en pense Sa Majesté Victor-Emmanuel-III ?

QUATRIÈME PARTIE

XII

Nous arrivons à la prise d'armes de 1793. Toutes les trompettes fascistes sonnent l'hallali de l'idée française d'annexion, enterrée par le général Paoli.

C'est se donner grand air vraiment, que de se prévaloir de l'autorité de celui qu'on surnommait « lu babbu ». Paoli, parmi les amis de Mussolini, rompt la chaîne de continuité qui nous rattache à la France. Or, on sait aujourd'hui, que la cause, l'unique cause de la guerre fratricide de 1793 est la politique. A cette époque, comme toujours, hélas ! la Corse était divisée en deux partis. Celui de Paoli et celui de Christophe Saliceti. Les désordres de ces temps calamiteux avaient ulcéré le cœur du bon général. De l'aveu de Luce de Casabianca, il a sauvé la Corse de l'anarchie. Sans lui « elle aurait été mise à feu et à sang. »

Le parti avancé accusait Paoli de tiédeur, alors qu'il n'était que sage. Il savait par une expérience sans égale que le progrès est dans la modération.

Le parti Saliceti accusa Paoli d'avoir fait manquer l'expédition de Sardaigne : l'armée française était composée de jeunes gens de la nouvelle levée, agités par le ferment révolutionnaire, fort disposés à chanter le « Ça ira » ou à lanterner les aristos, mais non à supporter les dangers et les fatigues de la guerre. Dans la nuit, ils tirèrent les uns sur les autres, crièrent à la trahison et ne voulurent plus se battre. Il fallait un bouc émissaire pour décharger les troupes de l'odieux qui pesait sur elles. Le coupable c'était Paoli. C'est lui qui avait machiné cette trahison, et on colportait sa recommandation à Cesari : « *Ramentati o Cesari che i Sardi sono i nostri fratelli.* »

Si le propos a été tenu, que prouve-t-il, sinon de traîter les Sardes en amis afin de les gagner plus facilement ?

« Suis-je responsable de la lâcheté des troupes que je ne commande pas », répliqua Paoli.

On allait plus loin : « Vous voulez donner la Corse aux Anglais. » — « Si j'étais Anglais, je n'aurais pas pris le chemin de Paris ; les Anglais ont été mes bienfaiteurs, certes, je ne suis pas un ingrat, mais je suis encore moins parjure. »

Les deux partis s'attaquèrent violemment : Saliceti dominait la Convention par ses amis de la montagne. Lucien Bonaparte pérorait dans les clubs de Toulon. Le député Andrei écrivait : « C'est un déluge d'accusations portées contre Paoli et Pozzo-di-Borgo. »

A la suite d'un rapport de Volney, la Convention nomma trois commissaires enquêteurs : Saliceti, Lacombe Saint-Michel et Delcher. Or, il y avait un article de loi qui défendait la nomination des enquêteurs dans leurs départements. Jamais loi ne fut plus effrontément violée : Saliceti devenait ainsi juge et partie dans son différend avec Paoli. Cette nomination prouve la pusillanimité de la Convention, l'esprit de parti qui régnait dans son sein. C'est l'Assemblée Nationale qui est belle dans la Révolution ; la Convention n'en est que la parodie, l'abus, la confiscation de toutes les libertés ; le pied lui glissa dans le sang et elle finit comme tous ceux qui se servent de l'épée, non pour la défense de la patrie, mais pour s'élever sur ses ruines.

Dès leur arrivée à Bastia, les commissaires interceptèrent la correspondance de Paoli ; ils révoquèrent les officiers dont ils n'étaient pas sûrs. Au Gentile de Pontenuovo, que Paoli avait sauvé de la fureur des patriotes, ils lui proposèrent le grade de colonel ; il se garda bien de refuser le cinquième galon !

« Désignez d'autres commissaires, écrivait Paoli, nous sommes prêts à les recevoir avec respect et à faciliter leur tâche. »

Un moment la Convention se ressaisit : elle désigna Antiboul et Bo ; ils étaient déjà en route, quand cette même Assemblée, sous le rapport du Club de Toulon, décréta Paoli d'arrestation et de translation à la barre, c'est-à-dire à la guillotine. Il faut savoir gré à nos anciens compatriotes d'avoir tenu tête à l'orage ; l'Histoire ennoblira leur geste.

Paoli, obligé de se défendre, appela les Anglais.

Etait-il en état de légitime défense ? Les 4/5 des habitants de la Corse répondirent affirmativement.

Il faudrait ici étaler tout le procès ; ce serait trop long. Nous nous contenterons des dépositions du général Saint-Martin et de Lucien Bonaparte.

Le 15 juin 1793, le Premier écrivait au ministre de la guerre : « Je dois vous dire, citoyen ministre, que mon opinion est que si l'on préférait prendre des mesures de conciliation, elles auraient un plein succès ; il suffit d'écarter les sujets qui séparent les habitants de l'intérieur des commissaires délégués. »

2° Mémoires du Prince Lucien Bonaparte (page 36) :

« Entraîné par les cris et les trépignements des tribunes, j'en vins bientôt à dire tout ce qu'il fallait pour les exciter davantage ; je peignis Paoli comme ayant abusé de la confiance nationale, et comme n'étant retourné dans l'île que pour la livrer aux Anglais.

« La solitude et le repos calmèrent mes esprits ; l'image de Paoli, si longtemps l'objet de mon culte, vint porter dans mon âme un trouble profond qui ressemblait à du remords. Je me répétais ses conversations, je venais de débiter sans préméditation le contraire de ce que j'avais entendu d'une bouche révérée. »

Cet aveu honore le prince Lucien Bonaparte et suffit pour réhabiliter la mémoire de l'illustre général.

Enfin, voici la lettre de Paoli, qui clôt le procès :

« *Au député Andrei, 20 janvier 1790*

« *Molto preferisco la connessione della Corsica con l'altre provincie francese ad una liberta indipendente. O ci ne preverebbero, o qualcheduno la vinderebbe o si ne farebbe tirano. Ora si puo dire : quante volte mi fu offerte la sovranita dell'Isola forze per tentarmi Siamo piu sicuri della nostra liberta, in connessionne con le altre provincie* : il panno e piu largo.

« *Ci sonno dei canagli che non vorrebbero ripatriare, ma che seguitasse nell'imboccarli. Mi l'imaginai ! Dicevano bene i Genovesi che un pane appeso alla lanterna ne attirava quanto ne avessero di besogno.* »

Cette lettre dit que si Mussolini y met le prix, il aura toutes les canailles de la Corse.

Il y a certes des canailles chez nous, peut-être moins qu'ailleurs, mais il y en a : ceux-ci ne doivent pas ignorer à quoi ils s'exposent en temps de guerre.

CONCLUSION

Sampiero écrivait en 1564: « Plutôt les Turcs que les Génois ! » — Gaffori : « La réconciliation avec Gênes est impossible. » — Paoli : « Nous sommes plus sûrs de notre liberté en connexion avec les autres provinces françaises ; *il panno e piu largo.* » — Le comte Buttafoco : « Plutôt le Diable que Gênes. » Napoléon a scellé de sa glorieuse épée le pacte de ces illustres aïeux.

On peut donc affirmer que la France est en possession de la Corse de *juri et facto*. Cela suffit.

Pour terminer, nous posons cette question à tous nos compatriotes bien nés : Aurions-nous Sampiero sans la France ? Aurions-nous quatre maréchaux, des généraux, des ambassadeurs, des ministres, des princes, des rois et des empereurs ? Est-ce avec l'armée italienne que Napoléon aurait vaincu l'Europe liguée contre nous ? Lui ne veut ni autonomie, ni séparation. Sampiero et Paoli non plus. Mais alors, qui osera ouvrir la bouche quand ils auront parlé ? Qui mieux qu'eux connaissait les intérêts de la Corse ? Allons, bonnes gens, taisez-vous !....

Restons Français, ne serait-ce qu'au souvenir de nos 12.000 morts : là est notre honneur, là est notre réputation d'hommes sans peur comme sans reproche. Et dans notre Corse bien-aimée, où le caractère et l'esprit ne manquent pas, tant pis pour ceux qui se laissent prendre.

APPENDICE

CHANT DE GUERRE CORSE

de M. D. FUMAROLI

Poésie de M. GIUSTINIANI

Musique de...
(On demande un compositeur).

I

Corses debout ! la radieuse aurore
Chasse la nuit où nous nous agitons
La grosse voix du Colombo sonore
Remplit d'échos les ténébreux vallons
Dans les clochers que visite la foudre
Le bronze lourd s'agite avec fureur
Et dans les airs flotte une odeur de pou-
[dre
Parfum puissant qui nous grise le cœur!

REFRAIN

L'heure approche
Soyons sans reproche
Frappons d'un bras sûr
Comme nos ancêtres
Crions : « Mort aux traîtres ! »
Vive la Corse au ciel d'azur.

II

Un vent de feu, d'audace et de colère
Souffle à travers les monts étincelants,
Voyez au ciel qui, lentement s'éclaire,
Se balancer des nuages sanglants.
Voyez là-bas à l'horizon de flamme
Se profiler sur la mer en courroux
Les noirs vaisseaux qui déchirent la
[lame
Et dont l'avant est dirigé vers nous.

(*Au refrain*).

III

O Sampiero qu'à ta voix vengeresse
Un peuple entier se lève furieux,
O Paoli, l'honneur et la sagesse,
Viens nous montrer le chemin des
[aïeux.
Puissent vos noms passant de bouche en
[bouche
Comme ces mots au magique pouvoir,
Nous inspirer votre haine farouche
Pour l'étranger qu'anime un fol espoir.

(*Au refrain*).